



## Réorganisation CPL / CP.ADC Woippy

Des mesures spécifiques RH0910

Bulletin Fret n°69

*UNSA, le Syndicalisme en positif !*

*Malgré des actions continues depuis plusieurs semaines, interpellation des DP, CHSCT et CHSCT extraordinaire, interpellation du Directeur de Plateforme, du Directeur DFCA, déclaration et questions en CR Fret, audiences etc...la Direction reste sourde à nos arguments.*

*Pour l'UNSA, la répartition des tâches vers Forbach et Lille, la réorganisation du CPL et de la CP.ADC, la dissolution de services centralisés sur Woippy, et qui avaient fait leur preuve, ne constituent qu'une erreur supplémentaire dans ces nombreux projets qui ne visent qu'à supprimer des emplois et des effectifs*

*Pour autant, mis devant le fait accompli, les délégués UNSA ont été reçus une nouvelle fois par la Direction pour argumenter cette réorganisation.*

*Il en ressort, malgré tout, quelques éléments positifs comme des entretiens d'orientation systématiques et un coup de pouce financier pour les agents concernés.*

-----

Constatant les effets occasionnés pour des agents qui subissent, pour la majorité, une nouvelle restructuration, l'UNSA est intervenue auprès de la direction de la DFCA et a obtenu un accompagnement RH0910 optimisé par une majoration des droits.

Ainsi, il est acté que **tous les agents des CPL et CP.ADC, dont le poste est supprimé**, se voient ouvrir (réglementairement) les droits du RH O910, l'Indemnité Temporaire de Transition (ITT) et une majoration forfaitaire supplémentaire attribuée dans les conditions expliquées au verso, somme qui peut atteindre 1000€.

UNSA – Union Régionale Lorraine  
Gare de Metz - Porte F- 57000 METZ  
☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992  
[ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org)



UNSA - Union Régionale Lille  
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE  
☎ 03 59 01 69 17 // 📠 03 20 53 29 92 ou 220 917  
[ur.lille@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lille@unsa-ferroviaire.org)



1. Si mobilité géographique, avec déménagement  
et/ou  
si changement de filière, de métier ou de spécialité avec formation demandant  
un investissement important

**Attribution d'une indemnité d'un montant de 1.000€**

2. Si changement de poste, sans déménagement  
et/ou  
si changement de poste sur place entraînant une mobilité fonctionnelle

**ITT + Attribution d'une indemnité d'un montant de 750€**

3. Si poste repris sur place dans le même métier mais pouvant entraîner une  
baisse des EVS

**ITT + Attribution d'une indemnité d'un montant de 300€**

**Les agents ne subissant aucun changement, ou promus à l'issue de  
la réorganisation, ceux bénéficiant du RH0281 (départ volontaire) ou  
mis à disposition d'un organisme avec convention particulière ne sont  
pas concernés par cette mesure.**

UNSA – Union Régionale Lorraine  
Gare de Metz - Porte F- 57000 METZ  
☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992  
[ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org)



UNSA - Union Régionale Lille  
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE  
☎ 03 59 01 69 17 // 📠 03 20 53 29 92 ou 220 917  
[ur.lille@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lille@unsa-ferroviaire.org)

